



# Plan local d'urbanisme Commune de Fouesnant-les Glénan

## Vous avez la parole !

### Pour s'informer

- La presse locale, les publications municipales
- Le site internet de la commune de Fouesnant (<https://ville-fouesnant.fr/> → Onglet « Mairie » → « Les grands projets » → « Le PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) »)
- Des expositions temporaires à la mairie

### Pour débattre et échanger

Des réunions publiques :

- A l'été 2025 - Présentation et échanges sur le projet de développement du territoire
- A l'automne 2025 - Présentation et échanges sur les pièces règlementaires du PLU (plan de zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation)



### Pour s'exprimer

-  Par courrier à : Mairie de Fouesnant  
Place du Général de Gaulle  
CS 31073 – 29170 Fouesnant
-  Sur le registre d'observations mis à disposition à la mairie de Fouesnant
-  Par mail : [concertation-plu@ville-fouesnant.fr](mailto:concertation-plu@ville-fouesnant.fr)

→ Cette concertation du public se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du PLU. A l'issue de celle-ci, un bilan sera présenté au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU. Ce dernier sera ensuite soumis à **enquête publique** mi-2026.